

INFORMATIONS SUR LES LICENCES

POUR LA SAISON DU 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 31 AOÛT 2024

Chers responsables des clubs,

Chers entraîneur·euse·s et administrateur·rice·s des clubs,

La nouvelle saison est en train de se préparer. Il faut désormais penser à renouveler vos licences. Vous pouvez à nouveau le faire en ligne via notre système des licences Fairgate.

Voici les points les plus importants pour les licences de la **saison 2023/2024** :

1. DURÉE DES LICENCES

La durée des licences de la saison 2023/2024 va du 1er septembre 2023 au 31 août 2024. Toutes les licences de la saison actuelle perdent leur validité le 31 août 2023. Une licence doit être obtenue pour chaque discipline sportive pratiqué en compétition. Il n'existe pas de licences gratuites.

2. OBLIGATION DE POSSÉDER UNE LICENCE VALABLE

Aucune licence n'est renouvelée automatiquement. A partir du 1er septembre 2023, les participant·e·s à des compétitions qui demandent une licence doivent disposer d'une nouvelle licence ; des contrôles seront effectués régulièrement et le règlement sera appliqué sévèrement. Autrement dit, l'athlète doit absolument être en possession d'une licence valable le jour de la compétition au plus tard. Les demandes de licence effectuées après la compétition ne sont pas valables !

3. LICENCES

Les demandes de licences pour la saison 2023/2024 peuvent être effectuées sur Fairgate à partir d'aujourd'hui.

- Les **instructions et l'aide-mémoire** se trouvent ici :

<https://www.swiss-aquatics.ch/fr/federation/membres/fairgate/>

Les clubs ou les athlètes qui ont des factures ouvertes vis-à-vis de la fédération qui sont au niveau des deuxièmes rappels ne peuvent recevoir leurs licences qu'une fois que les factures déjà rappelées ont été payées.

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



CONDITIONS RELATIVES AUX LICENCES

En demandant une licence la personne garantit que l'athlète et/ou son/sa représentant-e légal-e a pris connaissance des conditions et les a acceptées. Vous trouvez les conditions dans Fairgate chez Documents -> Fédération & Associations

LICENCES TEMPORAIRES POUR LA NATATION

Celles-ci peuvent être demandées via le système de licences dans Fairgate. Il est **important** que **le nom, le lieu et la date exacts de la manifestation** en question soient mentionnés sous la personne correspondant. Vous trouvez une description exacte chez les instructions. La licence temporaire n'est valable que pour une seule compétition.

4. TRANSFERTS ET PÉRIODES DE TRANSFERT

Les transferts peuvent être effectués à Fairgate. Vous trouverez la procédure exacte dans les instructions

Swiss Aquatics ne libérera pas le transfert tant que nous n'aurons pas reçu une lettre de libre sortie de l'ancien club. Ça doit être envoyés au secrétariat général (par e-mail à l'adresse de la discipline sportive concernée ou par poste). La période de transfert ordinaire va du 1er septembre au 30 septembre ; la période de transfert extraordinaire va du 1er octobre au 31 août.

LA PÉRIODE DE TRANSFERT NATIONALE ET INTERNATIONALE DE WATERPOLO

La période ordinaire de transfert pour les ligues nationales (LNA/LNB/LND) dure du 01.08. au 31.01.

En dehors de cette période, aucun transfert à l'intérieur de la Suisse n'est autorisé.

La période de transfert ordinaire pour les ligues régionales et juniors dure du 01.08. au 31.07.

Il n'y a plus de période de transfert extraordinaire dans le Waterpolo.

La période de transfert international de la LEN est chaque année du 1er juin au 30 septembre et du 1er au 30 janvier.

Ces athlètes deviennent ainsi membres du nouveau club et ce dernier ne doit pas entrer une nouvelle fois les données de l'athlète dans le système des licences et les doublets peuvent ainsi être évités.

5. TYPES DE LICENCES ET TARIFS

SWIMMING

Droit de départ Kids Ligue	CHF	25.–
Licence annuelle kids (année de naissance 2014 et plus jeunes)	CHF	50.–
Licence annuelle Age Groups + Youth M (année de naissance 2013 à 2008)	CHF	100.–
Licence annuelle Age Groups + Youth D (année de naissance 2013 à 2009)	CHF	100.–
Licence annuelle Juniors + Elite M (année de naissance 2007 et plus âgés)	CHF	150.–
Licence annuelle Juniors + Elite D (année de naissance 2008 et plus âgés)	CHF	150.–
Licence temporaire (par compétition)	CHF	40.–
Taxe de transfert (exclu. TVA)	CHF	100.–
Licence supplémentaire Masters	CHF	40.–

Les **licences annuelles** de Swiss Aquatics Swimming sont valables pour toutes les compétitions de natation en Suisse (championnats suisses inclus) et à l'étranger.

Une **licence temporaire** est liée à une compétition, indépendamment du nombre de courses de l'athlète. Elle **ne donne pas** droit à la participation aux championnats suisses (exception Masters et Open Water).

Pour la participation aux compétitions de la Kids Ligue, un droit de départ de CHF 25.- doit être demandé en ligne dans le système des licences. Celui-ci est valable pour toutes les compétitions de qualifications ainsi que pour la finale (régionale) de la Kids Ligue. Si un enfant veut participer à d'autres compétitions durant la saison, il est nécessaire de générer une licence annuelle pour enfants de CHF 50.- en plus. Cela peut se faire soit via le système des licences à la page web, soit par e-mail à l'adresse du secrétariat (swimming@swiss-aquatics.ch). Dans les deux cas, le secrétariat doit être informé des noms des athlètes à licencier par courriel.

Après l'examen positif de la demande, le droit de départ pour la Kids Ligue sera converti en une licence annuelle enfants et facturée immédiatement. Les frais du droit de départ pour la Kids Ligue ne sont facturés qu'à la fin de la saison. Dans le cas d'une conversion du droit de départ pour la Kids Ligue en une licence annuelle enfants pendant la saison, seule la licence annuelle sera facturée.

ARTISTIC SWIMMING

Licence annuelle pour débutantes jusqu'à 10 ans (jeunesse 3 exclue)	CHF	50.–
Licence annuelle	CHF	150.–
Enregistrement d'une communauté de départ (form. 6.1.2)	CHF	100.–
Licence supplémentaire pour la communauté de départ par nageur·euse (form 6.1.3)	CHF	50.–
Frais de transfert (exclu. TVA) (form 2.1.2)	CHF	100.–

La **licence annuelle Artistic Swimming** est valable pour toutes les compétitions d'Artistic Swimming en Suisse (championnats suisses inclus) et à l'étranger. La **licence annuelle pour débutantes** autorise tous les enfants qui n'ont pas plus de 10 ans à la fin de la saison à participer à toutes les compétitions d'Artistic Swimming en Suisse dans la catégorie U10/J4 (jeunesse 3 exclue).

DIVING

Kids-Cups	CHF	25.–
Licence annuelle jeunesse (année de naissance 2008 et plus jeune)	CHF	100.–
Licence annuelle juniors et adultes (année de naissance 2007 et plus âgées)	CHF	150.–
Licence annuelle High Diving (année de naissance 2009 et plus âgés)	CHF	25.–
Licence annuelle Senior	CHF	50.–
Licence temporaire	CHF	50.–

La licence annuelle Diving permet également de participer à des compétitions High Diving. La licence annuelle High Diving n'autorise, en revanche, que la participation à des compétitions High Diving.

Une **licence temporaire** est liée à une compétition, et donne droit à la participation aux championnats suisses.

WATERPOLO

Licence annuelle mini (année de naissance 2013 et plus jeunes)	CHF	25.–
Licence annuelle kids (année de naissance 2012 et 2011)	CHF	50.–
Licence annuelle jeunesse (année de naissance 2010 à 2007)	CHF	100.–
Licence annuelle adultes (année de naissance 2006 et plus âgés)	CHF	150.–

« PLAYER CARD » WATERPOLO

La « **Player Card** » est valable à partir de la date de la licence jusqu'à la fin de la saison. Elle est utilisée pour identifier le/la joueur-euse et est contrôlée par l'arbitre avant le match. La Player Card être générée directement par les clubs dans Fairgate pour tous les joueurs et joueuses licenciés. Vous **devez** télécharger dans le système une photo passeport et la copie du passeport (ou de la carte d'identité) valable de la personne pour laquelle vous demandez une licence. Les photos des joueurs et joueuses doivent être récentes et régulièrement actualisées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vos demandes de licences au plus tard avant le premier départ de votre athlète (voir le règlement de concours de la branche sportive concernée).

Avec nos meilleures salutations

Fédération Suisse de Natation



Michael Schallhart
Secrétaire générale
Ittigen, août 2023